

Cote du document: EB 2016/LOT/P.9
Date: 8 août 2016
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don à la République de Djibouti pour le Programme de gestion des eaux et des sols

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Annabelle Lhommeau
Chargée de programme de pays
Division Proche-Orient,
Afrique du Nord et Europe
téléphone: +39 06 5459 2783
courriel: a.lhommeau@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du programme	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du programme	3
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du programme	5
A. Approche	5
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	7
IV. Coût, financement et avantages du programme	7
A. Coût du programme	7
B. Financement du programme	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	9
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	10
VII. Recommandation	11
Appendices	
I. Accord de financement négocié	1
II. Cadre logique	18

Sigles et acronymes

CES	Conservation des eaux du sol
CGEP	Comité de gestion des points d'eau et des pâturages
CPL	Comité de pilotage local
MAEPE-RH	Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
PRODERMO	Projet de développement rural communautaire et de mobilisation des eaux
PROGRES	Programme de gestion des eaux et des sols
PROMES-GDT	Programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres
S&E	Suivi-évaluation
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SAHP	Schéma d'aménagement hydraulique et pastoral
UGP	Unité de gestion du programme

Carte de la zone du programme

Djibouti

Programme de gestion des eaux et des sols (PROGRES)

Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 10-06-2016

République de Djibouti

Programme de gestion des eaux et des sols

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République de Djibouti
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAEPE-RH)
Coût total du programme:	17,05 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA (SAFP 2016-2018):	5,77 millions d'USD
Montant du don du FIDA (SAFP 2016-2018):	0,3 million d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Mixtes: délai de remboursement de 25 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans, à un taux d'intérêt fixe de 1,25% et avec une commission de service de 0,75% l'an
Cofinanceur:	Programme alimentaire mondial (PAM)
Montant du cofinancement:	1,7 million d'USD (estimation), Assistance alimentaire pour la création d'actifs du PAM (Vivres contre travail)
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	2,52 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,7 million d'USD
Ressources à mobiliser (déficit de financement):	Approximativement 6,1 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et don à la République de Djibouti pour le Programme de gestion des eaux et des sols, telle qu'elle figure au paragraphe 44.

Proposition de prêt et don à la République de Djibouti pour le Programme de gestion des eaux et des sols

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Djibouti est un petit pays de la Corne de l'Afrique couvrant 23 180 kilomètres carrés et peuplé de 876 200 habitants, dont 60% sont concentrés à Djibouti-ville. Le pays occupe une place géostratégique sur la route maritime entre le canal de Suez et l'Extrême-Orient. Son économie repose principalement sur les services et les revenus de rente des activités portuaires et des bases militaires étrangères qui y sont implantées. Le produit intérieur brut (PIB) est de 1 805 USD par habitant, avec un taux de croissance annuel de 5,5%¹, et le taux de chômage est très important (60%). Malgré un PIB relativement élevé, l'incidence de la pauvreté relative (79,4%), de l'insécurité alimentaire (14,5%) et de la malnutrition chronique (29,7%) reste très prononcée. Djibouti se place au 170^e rang sur 187 pour ce qui est de l'indice de développement humain (2014), et l'indice de la faim dans le monde (2015), estimé à 33,2, reste préoccupant. L'insécurité alimentaire sévère ou modérée est très élevée en milieu rural (46,6%).
2. Le climat est tropical, aride à semi-aride, avec des températures variant entre 25 °C et 50 °C. Les précipitations sont extrêmement faibles – 200 millimètres en moyenne par an, et rendent l'approvisionnement en eau particulièrement difficile. Selon l'indice de pauvreté en eau², Djibouti figure parmi les 10 pays les plus "pauvres en eau", avec une consommation domestique bien en deçà du niveau suffisant. Le pays compte également parmi les 20 pays les plus touchés par les variations hydrologiques et fait partie du groupe des pays "à fort stress hydrique".
3. Compte tenu de ce contexte climatique et hydrologique défavorable, le secteur agricole est peu développé (4% du PIB). Il constitue cependant la base économique pour les populations rurales (30% de la population du pays). La production végétale est minime (1 000 hectares [ha], de manière ponctuelle, le long des oueds). La production halieutique atteint 1 600 tonnes (2010). L'élevage représente 75% du PIB agricole. Pratiqué par environ 200 000 personnes, à 90% de manière extensive et transhumante, il constitue le principal moyen de capitalisation et la principale source de revenus pour les ménages ruraux. En dehors des produits de l'élevage et de la pêche, la production agricole ne couvre que 10% de la consommation alimentaire nationale.
4. Les communautés rurales nomades ont développé depuis longtemps des systèmes socioéconomiques fondés sur la pratique de la transhumance, ce qui leur permet d'exploiter les pâturages en fonction des saisons. L'organisation du système de transhumance repose sur des accords fonciers traditionnels et des principes de gestion adaptés ayant pour but la conservation de la végétation et du patrimoine pastoral du pays. Ces systèmes, qui permettent d'exploiter durablement des

¹ Banque mondiale (2013).

² Indicateur élaboré par le Centre de l'écologie et de l'hydrologie de Wallingford (Royaume-Uni) et par le Conseil mondial de l'eau, sur la base de cinq mesures: ressources en eau, accès à l'eau, capacité en eau, utilisation et impact environnemental.

écosystèmes marqués par une forte aridité et une relative rareté des ressources fourragères, montrent leurs limites en cas d'accroissement considérable des effectifs en bétail ou de sécheresses récurrentes.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

5. Le "problème de la soif" continue de toucher sévèrement les populations rurales de Djibouti, et le gouvernement en a fait l'une de ses grandes priorités dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Les zones rurales occupent la majorité du territoire et regroupent 29% de la population, dont 67% sont des pasteurs nomades. Le pastoralisme permet de mettre en valeur des espaces fortement marqués par l'insuffisance de ressources en eau, pour les hommes comme pour les animaux, et, pour les communautés nomades, de se maintenir dans ces zones selon un mode de vie auquel elles sont très attachées. Mais les ménages pastoraux sont très vulnérables à la variabilité climatique exacerbée par des sécheresses récurrentes. La pression des troupeaux, couplée à la mauvaise pluviométrie, a également entraîné une perte de productivité des pâturages perçue par tous les acteurs.
6. Il est donc essentiel d'améliorer l'accès des populations nomades à l'eau et, parallèlement, de travailler à la reconstitution des ressources fourragères des parcours et au désenclavement des aires de pâture non valorisées, tout en veillant à mieux redistribuer la charge pastorale qui pèse sur certaines zones afin de préserver les ressources naturelles du pays. Cela est une condition nécessaire pour permettre aux ménages nomades de continuer à vivre dans les zones rurales selon le mode de vie auquel ils sont attachés, et de faire face aux aléas climatiques plus fréquents, plutôt que d'alimenter l'exode rural qui vient grossir les faubourgs surpeuplés des centres urbains et accroît la pauvreté urbaine et ses conséquences.
7. Le Programme de gestion des eaux et des sols (PROGRES) répond à une requête de financement du gouvernement pour reproduire à plus grande échelle les activités du Programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres (PROMES-GDT), qui s'est achevé en décembre 2014. Les raisons d'être du programme sont donc d'appliquer à plus grande échelle les bonnes pratiques en matière de mobilisation des eaux de surface ainsi que de gestion de l'environnement et des risques liés au changement climatique: i) en élargissant et en complétant le maillage des ouvrages hydrauliques et de régénération du couvert végétal; ii) en favorisant les échanges et l'organisation sociale sur les questions liées à l'amélioration des conditions d'existence en milieu rural; et iii) en développant des activités novatrices pour augmenter la productivité des pâturages. Le PROGRES s'inscrit dans le droit fil des priorités du gouvernement et du FIDA, comme démontré dans les sections V.A et V.B ci-après.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

8. Le PROGRES interviendra dans les régions d'Arta, de Dikhil et de Tadjourah, et couvrira au total 13 parcours de transhumance: i) huit parcours dans l'ancienne zone d'intervention du PROMES-GDT (où il touchera les localités n'ayant pas déjà bénéficié d'aménagements), dont trois comprenant une extension de parcours du PROMES-GDT; et ii) cinq nouveaux parcours. Les bénéficiaires seront l'ensemble des ménages ayant leur campement d'attache dans les localités situées dans ces parcours et qui vivent dans des conditions extrêmes de précarité et de vulnérabilité aux aléas climatiques. Le nombre de bénéficiaires directs est de 11 075 ménages, soit environ 66 400 personnes, représentant 68% de la population des parcours ciblés.
9. Le ciblage géographique tient compte des parcours qui seront pris en compte par le financement additionnel du Projet de développement rural communautaire et de

mobilisation des eaux (PRODERMO, financé par la Banque mondiale) et par le projet Résilience de la Banque africaine de développement, avec pour objectifs: i) de promouvoir une continuité dans les aménagements, évitant ainsi les doublons en termes d'investissement; ii) d'assurer un équilibre géographique optimal de ces aménagements; et iii) de maximiser les synergies entre investissements dans le même secteur. En termes de ciblage social, même s'il existe différents niveaux de pauvreté se mesurant notamment à l'aune de la taille et de la nature du cheptel possédé, tous les ménages vivent dans des conditions extrêmes de précarité et de vulnérabilité aux aléas climatiques. Le risque de "capture par les élites" est donc très limité du fait de la forte tradition d'entraide entre les ménages disposant d'un peu plus de moyens et ceux en situation de grande vulnérabilité.

B. Objectif de développement du programme

10. L'objectif global du PROGRES est de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie et à la réduction de la pauvreté des communautés rurales dans la zone d'intervention du programme. Son objectif de développement est d'améliorer durablement l'accès des ménages ruraux à l'eau et aux ressources locales ainsi que leur résilience au changement climatique.

C. Composantes/résultats

11. Les investissements et activités du programme seront mis en œuvre dans le cadre de deux composantes techniques, auxquelles s'ajoute une composante de coordination et de suivi-évaluation (S&E) (pour de plus amples détails, voir la section III).

Composante 1. Aménagements hydrauliques et environnementaux

12. L'unité spatiale d'intervention au niveau de cette composante sera le parcours de transhumance géré par les communautés selon des règles traditionnelles bien établies. Cette composante s'articule autour des trois sous-composantes ci-après:
13. Sous-composante 1.1. Renforcement des capacités de planification et de gestion locales. La structuration, la formation et la participation des bénéficiaires sont indispensables pour assurer la bonne gestion des ressources naturelles et des aménagements pastoraux, ainsi que la durabilité de leur exploitation. Au démarrage du programme, un diagnostic communautaire agropastoral participatif sera réalisé; celui-ci servira de base pour l'actualisation ou l'élaboration par les communautés d'un schéma d'aménagement hydraulique et pastoral (SAHP) au niveau de chaque parcours. Le programme appuiera ensuite l'émergence, la structuration et la formation: i) des comités de pilotage locaux (CPL) chargés de la mise en œuvre et du suivi des SAHP; et ii) des comités de gestion des points d'eau et des pâturages (CGEP) chargés de veiller à la bonne exploitation et à l'entretien de chaque ouvrage hydraulique et d'aménagement pastoral. Au total bénéficieront d'une formation: i) 650 personnes au niveau des CPL; ii) 1 710 personnes au niveau des CGEP; et iii) 150 jeunes formés à des métiers dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers.
14. Sous-composante 1.2. Mobilisation des eaux. Le PROGRES financera des ouvrages hydrauliques sur la base des priorités consignées dans les SAHP afin: i) de répondre aux besoins complémentaires et/ou non satisfaits d'infrastructures hydrauliques; ii) de mieux répartir la charge des animaux aux alentours des points d'eau en désenclavant de nouvelles zones de pâturage; et iii) de mettre à la disposition des bénéficiaires des systèmes sécurisés d'alimentation en eau. À ce titre, il financera: i) 43 citernes nouvelles et 10 réhabilitées; ii) 11 retenues nouvelles et 3 réhabilitées; iii) 12 seuils d'épandage de moins de cinq mètres de hauteur; iv) 3 forages à exhaure solaire; v) 13 puits agropastoraux à exhaure solaire; et vi) environ 420 kilomètres de pistes d'accès. Il équipera les CGEP avec les outils nécessaires pour qu'ils puissent organiser les travaux de maintenance des ouvrages, voire lancer de leur propre initiative d'autres chantiers. L'ouverture de nouveaux

points d'eau rendra plus accessibles des zones de pâturage non valorisées à ce jour et réduira la pression exercée sur les sols dégradés.

15. Sous-composante 1.3. Régénération et densification du couvert végétal. Afin de préserver et d'améliorer la productivité des pâturages, le programme reprendra l'approche de mise en défens et de régénération par cellule développée dans le cadre du PROMES-GDT et reprise par le PRODermo. Chaque cellule sera choisie de manière participative par les bénéficiaires, dans le respect des garanties techniques en termes de faisabilité, de haut potentiel de production fourragère et de plus-value des aménagements au-delà de la seule parcelle. Le programme appuiera la réalisation d'activités de mise en défens de 12 cellules de 400 ha (4 800 ha au total) et de régénération des espaces de pâturage grâce: i) à des travaux antiérosifs et de conservation des eaux du sol (CES) dans neuf d'entre elles; ii) au semis direct d'espèces locales (ligneuses et herbacées) sur 400 ha; iii) à la régénération naturelle assistée (RNA) sur 1 200 ha; iv) à l'extension de forêts d'épandage d'acacias; et v) à la mise en place de 10 stations météorologiques dans la zone d'intervention, avec l'appui d'un système d'information géographique. Il financera aussi: i) la mise en place de 14 bosquets d'arbres au niveau des retenues aménagées; ii) le gardiennage des cellules, de façon dégressive sur cinq ans, sous la forme de rations de vivres fournies par le PAM; et iii) 23 sessions de formation (460 personnes) à la RNA et à la multiplication végétative du cactus (*Opuntia inermis*).

Composante 2. Amélioration des revenus et des services en milieu rural

16. Cette composante vise à diversifier les revenus des ménages ruraux et à améliorer les conditions d'hygiène, de nutrition et de santé des populations cibles du programme. Elle s'articule autour des deux sous-composantes ci-après:
 17. Sous-composante 2.1. Appui à l'amélioration et à la diversification des revenus. Les populations rurales tirent des revenus monétaires principalement des activités de petit artisanat (vannerie, pratiquée par les femmes) et de transport/commerce (pratiqué par les hommes) ainsi que de la vente d'animaux. Le programme cherchera donc à augmenter la valeur ajoutée tirée de ces activités artisanales traditionnelles. Dans le cadre de cette sous-composante, le PROGRES réalisera: i) une étude de la filière élevage, afin de recenser les opportunités de marché pour les pasteurs des parcours d'intervention; ii) 26 sessions de formation (520 personnes) sur la gestion raisonnée des troupeaux et le contrôle des charges des animaux sur les pâturages; iii) l'introduction de 10 reproducteurs améliorés; iv) 18 rencontres entre commerçants et pasteurs pour la commercialisation des produits de l'élevage; v) 26 sessions de formation (520 femmes) sur les techniques améliorées de vannerie; vi) l'accompagnement de groupes de femmes désireuses d'intensifier leurs activités de vannerie et la construction de quatre locaux d'exposition-vente; vii) l'installation de 10 auxiliaires d'élevage à titre pilote sur cinq parcours; et viii) la mise en place de 13 jardins fourragers pour générer des revenus au profit des femmes.
 18. Sous-composante 2.2. Accès à des services de base essentiels. L'accès des communautés nomades aux services de santé de base est très limité, voire inexistant. Au sein des communautés d'éleveurs nomades, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables sur le plan de la santé. Le PROGRES ne se substituera pas aux prérogatives et aux obligations de l'État face à ces besoins, mais s'attachera à améliorer les pratiques d'hygiène, d'assainissement et de nutrition devant indispensablement accompagner le développement économique et social des communautés. Pour ce faire, le programme organisera: i) la formation de 200 mères-conseillères; ii) la sensibilisation et l'éducation sur les bonnes pratiques d'hygiène et de nutrition dans 200 localités; iii) la formation de 5 000 femmes enceintes ou mères allaitantes à la nutrition et l'hygiène; iv) la supplémentation en micronutriments d'environ 4 900 enfants de moins de 2 ans; v) la mise en place de 1 000 petits potagers familiaux; et vi) la construction de 40 latrines communes.

III. Exécution du programme

A. Approche

19. L'approche participative développée dans le cadre du PROMES-GDT sera poursuivie par le PROGRES. En effet, le fait d'institutionnaliser les responsabilités au sein de la communauté et de les répartir entre la planification des investissements, la gestion des parcours (CPL) et l'exploitation et l'entretien des aménagements (CGEP) a montré toute sa pertinence et son efficacité. Le PROGRES complétera les interventions liées à la mobilisation de l'eau et à la restauration des pâturages par des activités visant l'amélioration de la nutrition et de l'hygiène ainsi que le développement de petites activités permettant à la population cible, lorsque cela est possible, de diversifier ses sources de revenus et de mieux gérer les risques. Les enseignements tirés des interventions du FIDA et d'autres partenaires ont également été pleinement intégrés dans l'approche d'exécution. Le programme sera mis en œuvre sur sept ans, en deux phases de 3,5 ans chacune. Un examen à mi-parcours, mené conjointement par le gouvernement et le FIDA, permettra d'évaluer si la stratégie, l'approche et le poids donné aux différents volets du PROGRES sont toujours pertinents ou nécessitent des ajustements.

B. Cadre organisationnel

20. Le Ministère de l'économie et des finances chargé de l'industrie et de la planification (MEFI) sera le représentant de l'emprunteur, et le PROGRES sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAEPE-RH, maître d'ouvrage). Le programme sera piloté: i) au niveau national, par le comité national de pilotage déjà en place pour le PROMES-GDT et le PRODERMO; et ii) au niveau régional, par les comités régionaux de pilotage déjà en place sous la tutelle des conseils régionaux.
21. La coordination technique et administrative, la planification et le S&E des activités, et la gestion des ressources (composante 3) seront assurés par une unité de gestion du programme (UGP), placée sous la tutelle technique du MAEPE-RH mais dotée d'une autonomie administrative et financière. Une mutualisation des ressources humaines de l'UGP est envisagée avec la Banque mondiale dans le cadre de son financement additionnel du PRODERMO (pour de plus amples détails, voir la section IV.A). L'UGP se composera d'une cellule centrale et de deux antennes régionales.
22. Pour l'exécution des activités, le PROGRES établira des conventions de collaboration et/ou de partenariat axées sur les résultats avec différents partenaires ou prestataires publics et privés (directions techniques du MAEPE-RH, organismes publics tels que l'Agence djiboutienne de développement social, organisations non gouvernementales internationales et/ou nationales, conseils régionaux, entreprises de travaux et bureaux d'études locaux, etc.) sélectionnés sur la base de critères techniques, de l'expertise dans le domaine d'intervention recherché et de la fiabilité.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

23. Le processus de planification sera participatif et comportera: i) la planification communautaire pour l'identification des communautés bénéficiaires des ouvrages à réaliser et des activités de la composante 2; et ii) la planification subséquente des activités annuelles pour la préparation par l'UGP du plan de travail et budget annuel (PTBA). Le dispositif de S&E portera sur le suivi de l'exécution et le suivi des résultats. Un seul et même système, répondant aux exigences du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI)³, sera utilisé pour le S&E du PROGRES et du PRODERMO. Le programme réalisera: i) trois enquêtes, en début (référence), à mi-parcours et avant la clôture du programme (impact); ii) un suivi interne régulier

³ Le Système de gestion des résultats et de l'impact (RIMS en anglais) est appliqué dans tous les projets du FIDA.

des indicateurs de résultats constituant une base de données informatisée, avec géo-référencement des aménagements; iii) des ateliers annuels d'autoévaluation et de planification participatives; iv) des rapports d'activités; v) des études thématiques ponctuelles; et vi) un rapport d'achèvement.

24. Les enseignements, les informations et les savoirs générés dans le cadre du PROGRES seront documentés (médiats électroniques, ateliers promotionnels, brochures, etc.) aux fins de leur diffusion auprès du MAEPE-RH, du FIDA et d'autres institutions ou partenaires intervenant dans des contextes similaires.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

25. Les ressources du PROGRES seront gérées selon les procédures du FIDA en matière de gestion administrative et financière, et l'UGP devra veiller à ce qu'elles soient utilisées conformément à l'accord de financement et devra en rendre compte. Deux comptes désignés libellés en dollars des États-Unis seront ouverts pour recevoir les fonds du prêt et du don du FIDA, ainsi que deux comptes d'opérations libellés en francs djiboutiens (DJF) pour recevoir les transferts des comptes désignés, et un compte de contrepartie, libellé en DJF, pour recevoir la contribution en numéraire de l'État. Le dépôt initial sur les comptes désignés couvrira les dépenses encourues par le PROGRES durant les six premiers mois. Afin de faciliter un démarrage rapide du programme, certaines dépenses pourront être encourues avant que ne soient réunies les conditions préalables aux décaissements (telles que prédéfinies dans le document de conception du programme, appendice VII).
26. Le suivi des engagements et des réalisations financières s'appuiera sur l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et financière répondant aux exigences du FIDA. L'UGP établira des rapports financiers mensuels ainsi que des états financiers et comptables trimestriels. À la fin de chaque année fiscale, l'UGP préparera les états financiers consolidés des opérations, ressources et dépenses. Un audit externe des comptes du PROGRES, dans le respect des normes internationales, sera réalisé chaque année par un cabinet externe sélectionné sur avis à manifestation d'intérêt et sur la base d'une liste restreinte préalablement validée par le FIDA.
27. Le dispositif de passation des marchés sera conforme aux directives du FIDA en la matière (2010) et aux dispositions du manuel de procédures administratives et financières du programme. Chaque année, un plan de passation des marchés sera élaboré sur la base du PTBA et ne sera mis en œuvre qu'après approbation du comité national de pilotage et avis de non-objection du FIDA. Pour chaque marché, il indiquera le coût estimatif, la méthode de passation des marchés et la nécessité d'un examen préalable par le FIDA, selon les seuils applicables. Une ébauche du plan de passation des marchés portant sur les 18 premiers mois d'exécution a été préparée durant la conception du PROGRES (document de conception du programme, appendice VIII).
28. Le PROGRES favorisera la bonne gouvernance en termes d'exécution et de gestion, notamment grâce: i) à la mise en place de procédures de sélection de prestataires fondées sur la transparence et l'appel à concurrence; ii) à la participation des bénéficiaires à l'ouverture et l'adjudication des offres au niveau régional; et iii) à la formation des CPL et des CGEP concernant les règles et outils de bonne gouvernance. Des ateliers de restitution et d'évaluation participative seront également intégrés au système de planification et de S&E, de manière à garantir la transparence et la régularité des échanges avec les bénéficiaires sur la qualité et l'efficacité des interventions.

E. Supervision

29. Le programme sera supervisé directement par le FIDA, conjointement avec le MAEPE-RH et le MEFI, sur la base d'une mission de supervision par an au minimum.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

30. Le coût total du programme sur une période de sept ans, imprévus physiques et financiers inclus, est estimé à 17,05 millions d'USD (3,02 milliards de DJF), dont: i) 14,88 millions d'USD au titre des coûts de base; et ii) 2,16 millions d'USD au titre des imprévus (14,5%). Au moment de la présentation du PROGRES au Conseil d'administration pour approbation, les ressources à mobiliser représentent environ 6,1 millions d'USD.

Tableau 1

Coût du programme par composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Ressources à mobiliser		Autre cofinancier (PAM)		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
1. Aménagements hydrauliques et environnementaux	4 109	39,9	132	1,3	3 556	34,5	1 087	10,5	276	2,7	1 147	11,1	10 307
2. Amélioration des revenus et des services en milieu rural	974	30,0			950	29,2	601	18,5	426	13,1	300	9,2	3 252
3. Coordination et suivi-évaluation du programme	690	19,8	168	4,8	1 554	44,5					1 077	30,9	3 489
Total	5 773	33,9	300	1,8	6 060	35,5	1 688	9,9	702	4,1	2 524	14,8	17 047

31. Il convient de noter qu'une mutualisation des ressources et de certains coûts généraux est envisagée avec la Banque mondiale dans le cadre de son financement additionnel de trois ans en faveur du PRODERMO. Cette mutualisation portera principalement sur: i) le partage des coûts de gestion et de personnel entre l'UGP et les antennes partagées (Tadjourah et Dikhil); et ii) l'harmonisation de certains coûts unitaires (salaires, indemnités, etc.). Ces dispositions permettront de réaliser des économies d'échelle estimées à environ 500 000 USD par source de financement.

B. Financement du programme

32. Le programme sera financé par: i) le FIDA, avec l'allocation du cycle SAFFP 2016-2018 (soit 6 millions d'USD, dont 5,77 millions sous la forme d'un prêt à des conditions mixtes, et 0,3 million d'USD sous la forme d'un don); ii) le PAM, avec une contribution en vivres estimée à 1,7 million d'USD (18% des travaux à haute intensité de main-d'œuvre pour les citernes enterrées, les retenues d'excavation et l'ouverture de pistes d'accès; 25% de la mise en repos et de la régénération du couvert végétal; et 100% de l'aménagement et de l'entretien de CES/DRS); iii) le gouvernement, avec une contribution estimée à environ 2,52 millions d'USD (sous forme d'exemption de taxes et droits de douane, sous forme numéraire avec le paiement des salaires d'une partie du personnel d'appui de l'UGP, et en nature); iv) les bénéficiaires, avec une contribution évaluée à 0,7 million d'USD (principalement en nature pour la réalisation des ouvrages de la composante 1, ainsi que l'ouverture de pistes d'accès et le gardiennage dégressif pour les cellules mises en repos); et v) environ 6,1 millions d'USD (ressources à mobiliser) pouvant être financés par les ressources disponibles pour le cycle d'allocation SAFFP 2019-2021 du FIDA (montant et conditions de prêt à confirmer), sous réserve de l'approbation du Conseil

d'administration; et par d'éventuels cofinancements pouvant se greffer au programme en cours d'exécution.

Tableau 2
Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Ressources à mobiliser		Autres cofinancements (PAM)		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total Montant
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
1. Génie civil	2 438	41,3			2 016	34,2	770	13,1	85	1,4	590	10,0	5 899
2. Matériel et équipements	914	49,8			552	30,0	55	3,0	132	7,2	184	10,0	1 838
3. Moyens de transport	90	45,7			42	21,3					65	33,0	198
4. Formation et études	985	45,5	122	5,6	843	38,9					217	10,0	2 167
5. Assistance technique internationale	56	22,5	76	30,5	92	37,0					25	10,0	249
6. Assistance technique nationale	288	27,8	102	9,8	482	46,4					166	16,0	1 038
7. Main-d'œuvre non qualifiée	166	10,3			98	6,1	863	53,5	485	30,1			1 612
8. Salaires et indemnités	720	23,2			1 581	51,0					801	25,8	3 102
9. Entretien et fonctionnement	116	12,3			353	37,3					476	50,4	946
Total	5 773	33,9	300	1,8	6 060	35,5	1 688	9,9	702	4,1	2 524	14,8	17 047

C. Résumé des avantages et analyse économique

33. Pour les ménages résidant dans les zones d'intervention du PROGRES, les avantages directs quantifiables seront les suivants: i) l'amélioration de l'accès à l'eau pour la consommation humaine (réduisant significativement le temps passé, principalement par les femmes, à la corvée d'eau, leur permettant ainsi de consacrer plus de temps à des activités productives); ii) l'amélioration de l'abreuvement des animaux (et donc une hausse de la productivité); iii) l'accroissement de la productivité des pâturages; iv) le désenclavement des zones isolées favorisant l'accès aux services et aux marchés; et v) l'augmentation des plus-values tirées des activités artisanales et de la vente des produits d'élevage. Les avantages non quantifiables seront les suivants: i) l'amélioration de la planification, de la gestion et de la maîtrise des investissements; ii) d'importants avantages pour l'environnement; iii) des avantages significatifs pour la santé, liés à l'éducation en matière d'hygiène et de nutrition (meilleur accès à l'eau, d'où un accroissement de la production de lait des animaux et, partant, une amélioration de la nutrition des enfants), au travail de sensibilisation des mères-conseillères, aux jardins potagers; iv) le renforcement du savoir-faire local et national pour la mobilisation des ressources en eau et la régénération du couvert végétal; et v) l'amélioration de la résilience au changement climatique grâce à la diversification des revenus et des ressources en eau.
34. Basé sur une période de 20 ans, le taux de rentabilité interne économique (TRIE) est de 14,8% et la valeur actuelle nette économique (VANE) est de 2,9 millions d'USD. Le TRIE, largement supérieur au coût d'opportunité du capital de 10%, ainsi que la VANE, très positive, sont satisfaisants d'autant plus qu'une partie des avantages non quantifiables n'a pas été prise en compte.

D. Durabilité

35. La durabilité des interventions du PROGRES sera favorisée par les facteurs suivants:
- i) la réalisation d'aménagements simples de capture et de valorisation des eaux, qui peuvent être gérés et entretenus par les bénéficiaires;
 - ii) la promotion de pratiques de préservation et de régénération du couvert végétal des parcours, fondées sur des techniques simples de lutte antiérosive et de CES, et sur l'ouverture de nouvelles zones de pâturage;
 - iii) la sensibilisation des populations rurales aux bonnes pratiques en matière de gestion des risques environnementaux et climatiques, ainsi que d'hygiène et de nutrition;
 - iv) la formation technique des éleveurs sur l'importance que revêtent le contrôle de la taille du cheptel et la pratique d'un déstockage régulier afin d'éviter la surcharge des parcours;
 - v) la réduction du temps consacré à la corvée d'eau, laissant ainsi du temps libre pour développer des activités économiques; et
 - vi) la durabilité des ouvrages hydrauliques assurée par l'intégration des améliorations techniques générées par le PROMES-GDT et le PRODERMO.

E. Identification et atténuation des risques

36. Les principaux risques institutionnels, techniques et climatiques sont liés à la faiblesse des capacités institutionnelles nationales, aux aléas climatiques et à l'insuffisance de qualifications des entreprises et des bureaux d'études nationaux. Ces risques seront atténués par:
- i) la fourniture, pendant un mois, d'une assistance technique au démarrage, portant notamment sur la gestion financière et la passation des marchés;
 - ii) la participation des bénéficiaires à l'ouverture et à l'adjudication des offres au niveau régional, et la participation des communautés à la planification et à la gestion des aménagements et des terres (SAHP);
 - iii) la participation des autorités traditionnelles et régionales à la planification et au suivi de l'exécution;
 - iv) la formation théorique et pratique des acteurs privés à la conception et à la réalisation d'ouvrages hydrauliques et d'aménagements de CES;
 - v) la promotion d'aménagements permettant une augmentation de la mobilisation des eaux et résistant aux crues violentes;
 - vi) des mesures de gestion durable des terres et de foresterie permettant un meilleur captage et une meilleure infiltration des eaux de surface; et
 - vii) la gestion des troupeaux et des pâturages, avec des périodes de mise en repos.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

37. Le PROGRES est en parfaite harmonie avec le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 et a été conçu à la lumière du nouveau Cadre stratégique du FIDA 2016-2025. Il contribuera notamment à la réalisation des objectifs stratégiques 3 (renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales) et 1 (renforcer les capacités productives des populations rurales). Le PROGRES est également en adéquation avec les politiques du FIDA, notamment la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, la Politique en matière de ciblage, la Politique en matière d'égalité des sexes, l'approche de reproduction à plus grande échelle, ainsi qu'avec les principes fondamentaux du Fonds et les stratégies relatives au changement climatique. Le PROGRES est classé dans la catégorie B pour ce qui est de l'impact sur l'environnement.

B. Alignement et harmonisation

38. Le PROGRES est mené dans le cadre de la note de stratégie de pays (NSP, adoptée le 26 février 2016) dont l'objectif global est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les conditions de vie des ménages ruraux pauvres, et de renforcer leur résilience au changement climatique. Le PROGRES s'inscrit dans le droit fil des objectifs et résultats visés par le cadre de référence stratégique national pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté, que constituent la Vision

Djibouti 2035 et la Stratégie de croissance accélérée pour la promotion de l'emploi (SCAPE, 2015-2019). Le programme est également en harmonie avec le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire pour le secteur agricole (PNIASA), la loi pour la protection de l'environnement (2001), le Code de l'environnement (2009) et la réglementation relative à l'impact environnemental des projets (2011) pour le secteur de l'environnement. Une synergie particulière est envisagée avec: i) la Banque mondiale dans le cadre de son financement additionnel du PRODERMO (voir section IV.A); et ii) le PAM, qui cofinancera le PROGRES dans le cadre de son programme "Vivres contre travail". Des complémentarités au niveau des thématiques et des échanges d'expériences et d'informations seraient également possibles avec la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque africaine de développement et l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le cadre du Dispositif régional pour la résistance à la sécheresse et la viabilité.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

39. Pour répondre à la stratégie de reproduction à plus grande échelle, le programme intensifiera, consolidera et complétera les investissements et les interventions au sein des parcours couverts par le PROMES-GDT, et il s'efforcera d'y adjoindre des investissements de même nature au niveau de parcours adjacents (extension de parcours ou nouveau parcours). Cette approche vise à améliorer la couverture spatiale des ouvrages de collecte des eaux de surface ainsi que des interventions de restauration et de régénération des pâturages, en resserrant leur maillage géographique. Parallèlement, le fait d'étendre les aménagements physiques sur une zone plus large va permettre de soulager certaines communautés n'ayant pas encore bénéficié de ces types d'aménagements et de mieux répartir la charge d'exploitation des ressources naturelles, qui avait tendance à se concentrer autour des quelques points d'eau existants.

D. Participation à l'élaboration des politiques

40. Les thématiques et secteurs couverts par le PROGRES contribueront directement à la mise en œuvre des politiques nationales citées à la section V.B. De plus, les innovations et les enseignements tirés de l'exécution viendraient enrichir la réflexion engagée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Initiative sur la politique foncière, dans le cadre du projet lancé en février 2015 pour améliorer la gouvernance foncière dans la région couverte par l'IGAD.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

41. Un accord de financement entre la République de Djibouti et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
42. La République de Djibouti est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
43. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

44. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Djibouti un prêt à des conditions mixtes d'un montant de cinq millions sept cent soixante-dix mille dollars des États-Unis (5,77 millions d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Djibouti un don d'un montant de trois cent mille dollars des États-Unis (300 000 USD) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié

ACCORD DE FINANCEMENT

Numéro du prêt:

Numéro du don:

Programme de gestion des eaux et des sols ("PROGRES") ("le Programme")

La République de Djibouti ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

ATTENDU QUE la République de Djibouti a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Programme décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Programme, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don (l'ensemble constituant "le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. a) Le montant du prêt est de cinq millions sept cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (5 770 000 USD).

- b) Le montant du don est de trois cent mille dollars des Etats-Unis (300 000 USD).

2. Le prêt est accordé à des conditions mixtes, soit (i) un taux d'intérêt fixe de 1,25% sur le montant de l'encours en principal, (ii) un délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans, et (iii) une commission de service du prêt de 0,75% l'an à compter de la date de leur approbation par le Conseil d'administration.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt du Fonds est le dollar des États-Unis (USD).

4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre.

6. Dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement, l'Emprunteur ouvrira deux comptes désignés en USD dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA pour recevoir les fonds du prêt et du don.

7. L'Emprunteur ouvrira deux comptes d'opérations en monnaie locale, auprès d'un établissement bancaire jugé acceptable pour le FIDA, pour recevoir les transferts des deux comptes désignés pour la réalisation des activités du Programme.

8. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Programme pour un montant d'environ 2,52 millions USD, représentant i) l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Programme, ii) une contribution en numéraire (qui inclut le paiement d'une partie des salaires), et iii) une contribution en nature. Un premier dépôt représentant la contribution en numéraire en Franc Djiboutien ("FDJ") équivalent à 100 000 USD sera effectué par l'Emprunteur au plus tard le 31 mars 2018. Le montant de la contribution en numéraire pour les années suivantes sera déterminé en fonction des tableaux de suivi de la contribution globale de l'Emprunteur préparés par l'UGP dès le démarrage du Programme. Pour recevoir cette contribution, l'Emprunteur ouvre et tient dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA un Compte de contrepartie libellé en FDJ.

9. Les bénéficiaires contribuent au Programme approximativement à hauteur de 0,7 million USD.

Section C

1. L'Agent principal du Programme est le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques ("MAEPE-RH").

2. La date d'achèvement du Programme est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du financement et veille à la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements; celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) Les Comptes désignés, les Comptes d'opération et le Compte de contrepartie ont été ouverts;
- b) L'Emprunteur s'engage à mettre à la disposition du Programme, une contribution en nature pour couvrir les besoins de la première année ;
- c) Les ébauches avancées des manuels de procédures comptables, administratives, financières et d'exécution du Programme ont été transmis et sont jugées acceptables par le FIDA;
- d) L'Unité de gestion du Programme (UGP) a été créée par note ministérielle de l'Agent principal du Programme; et
- e) Le recrutement ou la mise à disposition des cadres principaux du Programme par l'Emprunteur, soit: le coordonnateur du programme, le responsable du suivi-évaluation, le responsable administratif et financier, le comptable, le responsable de passation des marchés et l'assistant(e) de programme a eu lieu.

2. L'élément suivant constitue un motif supplémentaire de suspension du présent accord:

Le Manuel de procédures comptables, administratives, financières et d'exécution du Programme, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds et lorsque le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Programme.

3. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère de l'économie, des finances chargé de l'industrie
B.P. 13
Djibouti ville
République de Djibouti

Numéros de télécopie: +253 21356501
+253 21358135

Copie à:

Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage,
et des ressources halieutiques
B.P. 453
Djibouti ville
République de Djibouti

Numéro de télécopie: +253 21355879

Pour le FIDA:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du ____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

[Introduire le nom du représentant autorisé]
[Introduire son titre]

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

1. Population cible. Le PROGRES intervient dans les régions d'Arta, Dikhil et Tadjourah et couvrira au total 13 parcours: a) 8 parcours de l'ancienne zone du Programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres (PROMES-GDT) où il touche les localités n'ayant pas encore bénéficié d'aménagements, dont 3 comprenant une extension de parcours du PROMES-GDT; et b) 5 nouveaux parcours. Les bénéficiaires du Programme sont l'ensemble des ménages ayant leur campement d'attache dans les localités situées dans ces parcours et qui vivent dans des conditions extrêmes de précarité et de vulnérabilité aux aléas climatiques. Le nombre de bénéficiaires directs du PROGRES est de 11 075 ménages, soit environ 66 400 personnes, représentant 68% de la population des parcours ciblés.

2. Finalité. Le Programme a pour finalité de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie et à la réduction de la pauvreté des communautés rurales dans la zone d'intervention du Programme.

3. Objectifs. L'objectif de développement du PROGRES est d'améliorer durablement l'accès des ménages ruraux à l'eau et aux ressources locales, et leur résilience au changement climatique.

4. Composantes. Les objectifs du Programme sont structurés autour des composantes et sous-composantes techniques ci-dessous:

4.1. Composante 1. Aménagements hydrauliques et environnementaux

Cette composante vise à renforcer: a) les capacités de planification et de gestion locales et communautaires des parcours et des infrastructures rurales; b) la mobilisation des ressources en eau; et c) la régénération du couvert végétal au niveau des parcours. L'unité spatiale d'intervention au niveau de cette composante sera le parcours, géré par les communautés selon des règles traditionnelles bien établies. Cette composante comprend les 3 sous composantes (SC) suivantes:

4.1.1. SC 1.1. Renforcement des capacités de planification et gestion locales.

La structuration, la formation et la participation des bénéficiaires sont indispensables pour assurer la bonne gestion des ressources naturelles et des aménagements pastoraux, et la durabilité de leur exploitation. L'approche du PROMES-GDT qui a placé les communautés bénéficiaires au cœur du processus de développement sera reconduite et renforcée dans la mise en œuvre du PROGRES. Au titre de cette SC, le Programme réalisera un diagnostic communautaire agro-pastoral participatif, servant de base pour l'actualisation ou l'élaboration par les communautés d'un schéma d'aménagement hydraulique et pastoral (SAHP) au niveau de chaque parcours. Il appuiera ensuite l'émergence, la structuration et la formation des: a) comités de pilotage locaux (CPL) chargés de la mise en œuvre et du suivi des SAHP; et b) des comités de gestion des points d'eau et des pâturages (CGEP), chargés de veiller à la bonne exploitation et l'entretien de chaque ouvrage hydraulique et aménagement pastoral. Les formations toucheront: a) 650 personnes au niveau des CPL; b) 1710 personnes au niveau des CGEP; et c) 150 jeunes formés à des métiers dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers.

4.1.2. Sous-composante 1.2. Mobilisation des eaux.

Afin de: a) répondre aux besoins complémentaires et/ou non satisfaits d'infrastructures hydrauliques; b) mieux répartir la charge des animaux aux alentours

des points d'eau en désenclavant de nouvelles zones de pâturage; et c) mettre à la disposition des bénéficiaires des systèmes sécurisés d'alimentation en eau à caractère permanent, le PROGRES financera des ouvrages hydrauliques sur la base des priorités qui seront validées par les communautés bénéficiaires et consignées dans les SAHP. Au titre de cette SC, le Programme financera: a) 43 citernes nouvelles et 10 réhabilitées; b) 11 retenues nouvelles et 3 réhabilitées; c) 12 seuils d'épandage de moins de 5 mètres de haut; d) 3 forages à exhaure solaire; e) 13 puits agro-pastoraux à exhaure solaire; et f) environ 420 km de pistes d'accès. Il équipera les CGEP de lot d'outils pour qu'ils puissent organiser les travaux de maintenance des ouvrages, voire lancer de leur propre initiative d'autres chantiers: ouvertures de pistes ou aménagements antiérosifs, par exemple. L'ouverture de nouveaux points d'eau rendra mieux accessible des zones de pâturage non valorisées à ce jour et réduira la pression sur celles en dégradation.

4.1.3. SC 1.3. Régénération et densification du couvert végétal.

Afin de préserver et d'améliorer la productivité des pâturages, le Programme répliquera l'approche de mise en défens et de régénération par cellule développée par le PROMES-GDT et reprise par le Projet de développement rural communautaire et mobilisation des eaux (PRODERMO). Chaque cellule sera choisie de manière participative par les bénéficiaires tout en présentant des garanties techniques en termes de faisabilité, de potentiel élevé de production fourragère et de plus-value des aménagements au-delà de la seule parcelle. Au titre de cette SC, le Programme appuiera donc la réalisation d'activités de mise en défens de 12 cellules de 400 ha (4800 ha au total) de régénération des espaces de pâturage par: a) des travaux anti-érosifs et conservation des eaux du sol (CES) dans 9 d'entre elles; b) le semis direct d'espèces locales (ligneuses et herbacées) sur 400 ha; c) la régénération naturelle assistée (RNA) sur 1 200 ha; d) la mise à l'échelle de forêts d'épandage d'acacias; et e) la mise en place de 10 stations météorologiques dans la zone d'intervention avec un appui en matière de SIG. Il financera aussi: a) la mise en place de 14 bosquets d'arbres au niveau des retenues aménagées; b) le gardiennage des cellules, de façon dégressive sur 5 ans sous forme de rations de vivres fournies par le Programme Alimentaire Mondial (PAM); et c) 23 sessions de formation (460 personnes formées) sur les pratiques de la RNA et de la multiplication végétative du cactus (*Opuntia inermis*).

4.2. Composante 2. Amélioration des revenus et des services en milieu rural

Cette composante vise à diversifier les revenus des ménages ruraux et à améliorer les conditions d'hygiène, de nutrition et de santé des populations cibles du Programme. Elle comprend les deux SC suivantes:

4.2.1. SC 2.1. Appui à l'amélioration et la diversification des revenus

Les populations rurales tirent des revenus monétaires principalement des activités: a) de petit artisanat (vannerie) pratiqué par les femmes; b) de transport/commerce pratiqué par les hommes; et c) de la vente d'animaux. Le Programme cherchera donc à augmenter la valeur ajoutée tirée du cheptel et des activités artisanales traditionnelles. L'ouverture de pâturages par la création de nouveaux points d'eau va bénéficier à: a) des éleveurs très pauvres qui pourront ainsi améliorer la capacité de leur cheptel, et partant leur propre capacité de subsistance; mais également b) à des éleveurs ayant des troupeaux plus importants; et enfin c) à la reconstitution des pâturages en surcapacité autour des points d'eau actuels. Pour limiter la dissipation des effets positifs du Programme, il faut accompagner les pasteurs, et notamment les mieux dotés, à une mise en marché accrue de leur cheptel dans une logique de maintien de la pression pastorale à un niveau acceptable. Au titre de cette SC, le PROGRES réalisera: a) une étude de la filière élevage pour dégager les opportunités de marchés pour les pasteurs des parcours d'intervention; b) 26 sessions de formation sur la gestion raisonnée des troupeaux (520 personnes touchées) sur la

gestion raisonnée des troupeaux et la contrôle des charges des animaux sur les pâturages; c) l'introduction de 10 reproducteurs améliorés; d) 18 rencontres entre commerçants et pasteurs pour la commercialisation des produits d'élevage; e) 26 sessions de formation sur les techniques améliorées de vannerie (520 femmes formées); f) l'accompagnement de groupes de femmes désireuses d'intensifier leurs activités de vannerie et la construction de 4 locaux d'exposition-vente; g) l'installation de 10 auxiliaires d'élevage à titre pilote dans 5 parcours; et h) la mise en place de 13 jardins fourragers pour générer des revenus pour les femmes.

4.2.2. SC 2.2. Accès à des services de base essentiels.

Dans les zones d'intervention du Programme, l'accès des communautés nomades aux services de santé de base est très limité, voire inexistant. Les femmes et les enfants constituent des groupes particulièrement vulnérables sur le plan de la santé au sein des communautés d'éleveurs nomades. Le mauvais état nutritionnel des enfants et des femmes enceintes est le plus souvent lié à l'ignorance et à la pauvreté du régime alimentaire. Le manque d'hygiène autour des points d'eau, lors des soins aux enfants ou de la préparation des repas constituent des facteurs aggravants dans la transmission des maladies hydriques. Le Programme ne se substituera pas aux prérogatives et obligations de l'Etat face à ces besoins, mais il s'attachera à améliorer les pratiques d'hygiène, assainissement et de nutrition, devant indispensablement accompagner le développement économique et social des communautés visées par le Programme. Pour ce faire, et au titre de cette SC, le Programme organisera: a) la formation de 200 mères-conseillères; b) la sensibilisation et l'éducation sur les bonnes pratiques d'hygiène et de nutrition dans 200 localités; et c) la formation de 5 000 femmes enceintes ou allaitantes sur la nutrition et l'hygiène; d) supplémentation en micronutriments d'environ 4 900 enfants de moins de 2 ans; e) la mise en place de 1 000 petits potagers familiaux (conduits par les femmes qui ne partent pas toutes en transhumance); et f) la construction de 40 latrines communes.

4.3. Composante 3. Coordination et suivi-évaluation du Programme

Cette composante assurera: a) la coordination et la gestion administrative, technique et financière du Programme; b) le suivi-évaluation des activités et des résultats du Programme; c) les relations avec les autorités concernées, le FIDA et les autres intervenants; et d) la gestion des savoirs et la communication.

II. Dispositions relatives à l'exécution

II.1. Cadre organisationnel du Programme

Représentant de l'Emprunteur

5. Le Ministère de l'économie et des finances chargé de l'industrie est le représentant de l'Emprunteur.

Tutelle technique du PROGRESS

6. Le MAEPE-RH est le maître d'ouvrage du PROGRES. Le MAEPE-RH doit à ce titre: a) superviser le travail de l'Unité de Gestion du Programme (UGP); b) faciliter la coordination et l'harmonisation des approches de mise en œuvre avec celles des autres projets/programmes du MAEPE-RH; c) veiller à l'organisation régulière des réunions du Comité national de pilotage (CNP); et d) participer aux missions de suivi menées sur le terrain par l'UGP ou aux missions de supervision du FIDA.

Comités de pilotage. Le pilotage du Programme est assuré à 2 niveaux:

7. Au niveau national, le pilotage est assuré par le même CNP que celui du PROMES-GDT et du PRODERMO, présidé par le Ministre de l'agriculture, de l'eau, de la pêche et de l'élevage, chargé des ressources halieutiques ou son représentant. Le secrétariat du CNP est assuré par le Coordonnateur de l'UGP. Le CNP a pour principaux rôles: a) de valider les programmes de travail et budget annuels (PTBA) du PROGRES; et b) d'informer le PROGRES de tout nouveau projet/programme

intervenant dans le même secteur et avec lequel/lesquels le PROGRES devrait étroitement collaborer. Le CNP se réunit deux fois par an: a) en juin ou juillet de chaque année afin de faire le point de l'avancement de la mise en œuvre du PTBA, et au besoin, notifier à l'UGP les mesures correctives et améliorations à entreprendre au second semestre; et b) avant le 31 octobre de chaque année, pour valider le PTBA de l'année suivante.

8. Au niveau régional, le pilotage est assuré par les comités régionaux de pilotage (CRP) déjà en place sous la présidence des Conseils régionaux. Les CRP ont les mêmes fonctions que les CNP, mais limitées à l'échelon régional.

Unité de Gestion du Programme (UGP).

9. Le PROGRES est directement administré par une UGP disposant de l'autonomie administrative et financière. L'UGP est responsable du suivi de la mise en œuvre: a) des activités du PROGRES; b) des dispositions de l'Accord de financement; c) des Manuels du Programme (procédures, opérations et SE); et d) des PTBA établis chaque année.

10. Pour des raisons d'efficacité et d'économie d'échelle, la coordination et la gestion des activités du PROGRES sont réalisées par l'UGP ayant géré le PROMES-GDT et le PRODERMO. La plupart des agents ayant donné satisfaction dans le cadre de ces programmes sont reconduits. Pour les nouveaux postes techniques à pourvoir, des agents additionnels sont recrutés. Leur recrutement se fait sur base compétitive, à travers un processus de sélection mené par le MAEPE-RH et auquel le FIDA est associé en tant qu'observateur et facilitateur.

11. L'UGP du PROGRES comprend le personnel suivant au niveau central à Djibouti-ville: a) un Coordonnateur de programme; b) un Assistant administratif; c) un Responsable administratif et financier (RAF); d) un Responsable passation des marchés (RPM); e) un Comptable; f) un Responsable du suivi-évaluation (RSE); g) un Responsable en développement communautaire; h) un Responsable en génie rural; i) un Responsable en gestion des ressources naturelles; et j) un Responsable genre et nutrition. En outre, un assistant en passation des marchés et un assistant en suivi-évaluation sont recrutés durant les trois premières années pour couvrir le volume de travail supplémentaire lié à la gestion du PROGRES et du PRODERMO II. Durant cette période, le coût du personnel est partagé entre les fonds FIDA et de la Banque Mondiale (BM), conformément au Rapport de conception final. Le personnel d'appui comprend: a) deux chauffeurs; b) un agent d'entretien; et c) un gardien. Le personnel des antennes comprend: a) trois Chefs d'antenne, dont celui de l'Arta est un Responsable technique au sein de l'UGP; b) trois animateurs et trois animatrices, intervenant en binôme homme/femme par région, pour les activités de planification et gestion communautaires et d'appuis économique et social; c) trois chauffeurs; d) deux agents d'entretien; et e) deux gardiens.

II.2. Mise en œuvre du Programme

Exécution

12. Pour l'exécution des opérations de terrain, le Programme établit des conventions de collaboration (axées sur les résultats) avec des partenaires ou prestataires publics ou privés, sélectionnés en fonction de critères techniques et d'expertise dans le domaine d'intervention recherché, mais également de fiabilité et de professionnalité. Plusieurs types de partenaires/prestataires sont associés à la mise en œuvre du PROGRES, et notamment. Qu'il s'agisse de partenaires/prestataires publics ou privés, les services et les prestations à fournir feront l'objet de convention annuelle de collaboration établissant clairement les activités et les produits attendus. Les résultats seront évalués en fin d'année et une nouvelle convention signée en fonction des performances enregistrées.

13. Les directions techniques du MAEPE-RH. La Direction des Grands Travaux (GDT), la Direction de l'hydraulique Rurale (DHR), et la Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF) sont particulièrement mobilisées, au titre de la première composante du Programme, pour appuyer le PROGRES dans les formations techniques en faveur des CGEP, et notamment les formations sur le fonctionnement des aménagements et des investissements (eaux, pâturages); les aspects techniques et organisationnels de la maintenance des ouvrages; l'exploitation des ouvrages et leur modalité de gestion; etc. Dans leur domaine de compétence respectif, elles participent également à la préparation de termes de référence et des dossiers d'appel d'offres; aux commissions d'évaluation technique et financière des offres; et aux commissions de réception technique, provisoire et définitive des ouvrages. Elles sont des acteurs du système de suivi-évaluation du PROGRES (associées à la collecte des données de suivi) et réalisent conjointement avec l'UGP la supervision technique régulière des travaux.

14. Les autres organismes de statut public. A titre d'exemple, l'Agence djiboutienne de développement sociale (ADDS), disposant d'une bonne expérience dans le domaine de l'éducation nutritionnelle (développée dans le cadre du Projet filet sociaux, financé par la BM) en milieu urbain et péri-urbain, pourrait être sollicitée pour appuyer l'UGP du PROGRES dans la mise en œuvre de la SC 2.2 (Accès à des services de base essentiels). Le type de collaboration à envisager devra être précisé au démarrage du Programme.

15. Les organisations non gouvernementales (ONG). Les ONG nationales sont très peu nombreuses et seules quelques ONG internationales interviennent en milieu rural dans des domaines d'intérêt pour le PROGRES. Dans le cadre de la seconde composante (amélioration des revenus et des services en milieu rural), outre l'ADDS susmentionnée, le PROGRES pourra également chercher à développer des partenariats avec les ONG Care International, Action Contre la Faim, Le Croissant Rouge, Save the Children ou encore SOS Sahel, dans les domaines de l'assainissement, de la sécurité alimentaire, de l'hygiène et de la nutrition, de la sensibilisation environnementale, de l'appui à la mise en marché, ou encore de l'accès aux services de base. Les types de collaboration à envisager devront être précisés au démarrage du Programme.

16. Les Conseils régionaux. Au niveau de chaque Conseil régional il existe un Comité de coordination du développement régional (CCDR), en charge de coordonner l'ensemble des initiatives de développement entreprises sur le territoire régional. Le CCDR regroupe les représentants de l'ensemble des acteurs institutionnels locaux (Préfecture, Conseil régional, services techniques déconcentrés, structures associatives, secteur privé). Les Conseils Régionaux présideront les CRP du PROGRES.

17. Les bureaux d'études et entreprises de travaux. Dans le cadre de la SC 1.1 du PROGRES (Renforcement des capacités de planification et gestion locales), des bureaux d'études (internationaux et/ou nationaux) sont sélectionnés par appel à la concurrence pour conduire a) les études techniques et économiques et le contrôle des travaux (gestion technique et financière des contrats travaux pour s'assurer de la qualité technique à un coût acceptable respectant les marchés); et b) l'élaboration de manuels de gestion et d'entretien des ouvrages. Pour l'exécution des travaux d'aménagement, des entreprises de travaux sont sélectionnées par appel à la concurrence. Les entreprises retenues pour la réalisation des ouvrages ont l'obligation de recruter des jeunes de la zone d'intervention du Programme et de leur permettre l'apprentissage in situ de métiers comme la maçonnerie, le ferrailage, le gabionnage, la mécanique ou la soudure, grâce à une aide fournie par le Programme. Pour les acteurs privés locaux sélectionnés, il est prévu un petit renforcement de capacités (formation théorique et pratique en matière de conception/réalisation d'ouvrages hydrauliques, d'aménagements CES et d'organisation de chantier de travaux), afin d'assurer la qualité des études et travaux menés.

Cofinancement, partenariats, et synergies

18. Le PAM. Le PAM cofinance le PROGRES à hauteur de 1,7 million USD (10% du coût total). Il s'agit d'une estimation calculée avec le PAM durant la conception du Programme. Elle pourra varier (à la hausse comme à la baisse) en fonction des financements du PAM et d'éventuelles urgences pouvant survenir dans la sous-région. Le cofinancement est principalement apporté sous forme de rations de vivres dans le cadre du Programme "Vivres contre travail" pour (a) les travaux HIMO pour les citernes enterrées, les retenues d'excavation, et l'ouverture de pistes d'accès; (b) les travaux de mise en repos et de régénération du couvert végétal (rémunération dégressive, en vivres, des gardiens des zones mises en repos); et (c) les travaux d'aménagement et d'entretien de CES/DRS.

19. La BM. Une synergie particulière est envisagée avec la BM dans le cadre de son financement additionnel de trois ans du PRODERMO. Le FIDA et la BM, en consultation avec le MAEPE-RH, ont discuté du principe d'un financement parallèle des deux programmes qui permettrait: a) grâce à une UGP en partie commune, de mutualiser certaines ressources et certains équipements; b) de formaliser le cadre de collaboration des deux bailleurs; et c) de fournir une réponse plus efficace et plus coordonnée aux besoins de renforcement des capacités, exprimés par le MAEPE-RH tout en permettant d'optimiser les coûts d'intervention des deux programmes. En termes d'optimisation des coûts de coordination, la mutualisation des ressources et de certains coûts généraux portera principalement, durant trois ans, sur a) le partage des coûts de gestion et du personnel au niveau de l'UGP et des antennes partagées (Tadjourah et Dikhil); et b) l'harmonisation des certains coûts unitaires (salaires, indemnités, etc.). Outre une synergie plus efficace entre le PROGRES et le PRODERMO, ces dispositions permettent de réaliser des économies d'échelle estimées à environ 500 000 USD pour chaque bailleur.

20. Autres potentiels partenaires. Des complémentarités au niveau des thématiques abordées et des échanges d'expériences et d'informations sont également possibles avec la FAO, le PNUD, la Banque africaine de développement (BAfD) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). L'initiative régionale résilience IDDRSI (IGAD Drought Disaster Resilience And Sustainability Initiative) capitalise les activités contribuant à la résilience dans la région et pourrait relayer les réalisations du Programme et sa contribution à la lutte contre la pauvreté sur sa plateforme d'information.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation des fonds du prêt et du don. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur les fonds du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant du prêt affecté (Exprimé en Dollars Américains)	Montant du don affecté (Exprimé en Dollars Américains)	% des dépenses autorisées à financer
1. Génie Civil	2 320 000		100% HT et hors Contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
2. Equipements, et matériels	870 000		100% HT et hors Contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
3. Véhicules	90 000		100% HT et hors Contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
4. Formation et études	940 000	120 000	100% HT et hors Contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
5. Assistance technique	490 000	180 000	100% HT et hors Contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
6. Coûts récurrents	800 000		
Non alloué	260 000		
Total	5 770 000	300 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- La catégorie «Assistance technique» comprend l'assistance technique internationale, l'assistance technique nationale, et la «Main d'œuvre non qualifiée» est définie comme la main d'œuvre locale portée à contribution dans le cadre du gardiennage dégressif de la mise en repos des cellules et de leur ensemencement (sous-composante 1.3).
- La catégorie «Coûts récurrents» comprend les salaires et indemnités ainsi que l'entretien et le fonctionnement.

2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories 2 (équipements et matériels), 4 (formations et études), 5 (assistance technique), et 6 (coûts récurrents) encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 120 000 USD et seront affectés exclusivement aux activités ci-après énumérées:

- Processus de recrutement du personnel de l'UGP (comprenant la publication des termes de référence et appels à candidature, l'organisation des entretiens et des tests de sélection, les frais de présence du Comité de sélection, etc.) pour un montant d'environ 7 000 USD (à charger sur les catégories 5 et 6).
- Achat d'équipements informatiques et de fournitures de bureau pour l'UGP aux niveaux central et régional, pour un montant d'environ 10 000 USD (à charger sur la catégorie 2).
- Installation du réseau internet, paiement de la première tranche du paramétrage du logiciel comptable et formation des utilisateurs⁴, pour un montant d'environ 20 000 USD (à charger sur la catégorie 2).
- Processus de sélection du prestataire de l'enquête de référence, et paiement de la première tranche pour le lancement de cette enquête dans les meilleurs délais, pour un montant d'environ 25 000 USD (à charger sur la catégorie 4).
- Préparation du manuel d'opérations, pour un montant d'environ 10 000 USD (à charger sur la catégorie 5).
- Finalisation du manuel de suivi-évaluation, pour un montant d'environ 10 000 USD (à charger sur la catégorie 5).
- Organisation de l'atelier de démarrage, pour un montant d'environ 25 000 USD (à charger sur les catégories 4 et 6).
- Assistance technique au démarrage, durant trois semaines à un mois, pour la gestion financière pour un montant d'environ 13 000 USD (à charger sur la catégorie 5).

⁴ L'acquisition du logiciel sera financée par le financement additionnel du PRODERMO, Banque Mondiale.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la Section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du Compte de prêt et du Compte de don si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. Suivi et Évaluation ("S&E"). Le système de S&E du PROGRES sera établi, dans un délai raisonnable ne dépassant pas une année à compter de l'entrée en vigueur du Programme, et prendra en compte les exigences du cadre adopté par le FIDA pour mesurer et présenter les résultats et l'impact (le SYGRI). Ce dernier distingue 3 niveaux de résultats: (i) les produits directs des activités menées par le Programme (niveau 1); (ii) les effets des activités du Programme (niveau 2) et; (iii) l'impact global de l'intervention (niveau 3). Ces indicateurs et les autres indicateurs d'impact et d'effets, contenus dans le cadre logique, seront collectés au travers des enquêtes de référence (au démarrage, à mi-parcours et à l'achèvement du Programme).

Compte tenu des expériences passées, l'UGP devra apporter un soin particulier à mettre en place un système de S&E capable de fournir une situation claire et détaillée sur le niveau d'avancement et les résultats obtenus des différentes activités et sous-activités programmées dans le PTBA, comparant les prévisions aux réalisations et faisant ressortir les éventuels écarts. La collecte de données se fera en utilisant des outils et un calendrier de collecte détaillé et précis, conformément aux recommandations du manuel de S&E qui sera élaboré au démarrage du Programme. Le personnel de terrain et les partenaires d'exécution seront systématiquement impliqués dans la collecte et la transmission de données, relatives aux activités qu'ils exécuteront. La saisie et le traitement sécurisés des données de S&E du PROGRES seront assurés via un système informatique (Excel) permettant à chaque instant: (i) d'analyser et d'établir des états actualisés sur tous les indicateurs d'activités et de résultats du Programme; et (ii) de répondre de manière circonstanciée aux demandes d'information des ministères concernés, du FIDA et d'autres partenaires du Programme.

L'ensemble des réalisations du PROGRES seront géo-référencées. Le S&E participatif, par les bénéficiaires eux-mêmes, sera encouragé au niveau des différents comités ou associations encadrés. Ces derniers seront formés et accompagnés pour enregistrer de manière systématique et harmonisé les bénéficiaires des appuis du Programme et les résultats des activités.

L'appendice 6 du document de programme contient des informations détaillées sur la méthodologie et les activités de S&E qui seront menées par le Programme.

2. Recrutement du personnel. Pour des raisons de rapidité de démarrage des activités, d'efficacité et d'économie d'échelle, la coordination et la gestion des activités du PROGRES seront réalisées par l'UGP ayant géré le PROMES-GDT et le PRODermo. La plupart des agents ayant donné satisfaction dans le cadre de ces programmes seront reconduits. Pour les nouveaux postes techniques à pourvoir, des agents additionnels seront recrutés. Leur recrutement se fera sur une base compétitive, à travers un processus de sélection mené par le MAEPE-RH, auquel le FIDA sera associé en tant qu'observateur et facilitateur. Les contrats seront des contrats annuels, soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de

l'Emprunteur. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Les modalités de ces évaluations annuelles de performances seront décrites dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables. Il pourra être mis fin aux contrats des agents du Programme si les évaluations de performance annuelles sont jugées insatisfaisantes. La décision de rompre les contrats, le cas échéant, sera prise par l'UGP en coordination avec le MAEPE-RH, et en accord avec le Fonds.

Le personnel du Programme provenant de la fonction publique: (i) pourra percevoir son salaire de la fonction publique, auquel cas il ne percevra qu'une indemnité provenant des ressources du PROGRES; ou (ii) il sera mis en disponibilité du Programme, avec lettre officielle à l'appui, auquel cas ils percevront un salaire provenant des ressources du PROGRES. Dans tous les cas, les agents de la fonction publique affectés à la mise en œuvre du PROGRES devront travailler à plein temps sur le Programme et seront également soumis à une évaluation annuelle de leur performance. Le personnel permanent du Programme sera soumis au régime de protection sociale (maladie, vieillesse et accident) selon la réglementation nationale en vigueur.

3. Mutualisation des coûts et des ressources humaines avec le PRODERMO. Sur la base du partenariat entre le FIDA et la BM, l'UGP gèrera les interventions et financements des deux bailleurs, et les coûts du personnel de l'UGP seront partagés pendant les trois années de financement additionnel du PRODERMO. L'UGP du PROGRES comprendra le personnel présenté dans le tableau 1 ci-dessous. Durant les trois premières années de l'exécution du Programme, les coûts du personnel seront partagés entre le budget du PROGRES et celui du PRODERMO, selon la clé de répartition indiquée ci-dessous dans les colonnes 2 et 3. En 4^e année, après l'achèvement du financement additionnel du PRODERMO, l'effectif sera ajusté aux besoins du PROGRES comme indiqué ci-dessous et entièrement pris en charge par le PROGRES.

Tableau 1

Poste (niveau central)	3 premières années		4 dernières années		Total PROGRES
	PROGRES	PRODERMO	PROGRES	PRODERMO	
Coordonnateur national	36		48		84
Assistant administratif		36	48		48
RAF		36	48		48
Comptable	36		48		84
RPM	36		48		84
Assistant RPM		36			0
RSE		36	48		48
Assistant SE	36				36
Responsable GR		36	48		48
Resp. GRN	36		48		84
Resp. Développement communautaire	36		48		84
Resp. Genre et nutrition		36	48		84
Chauffeur	108		144		252
Agent d'entretien		36	48		48
Gardien	36		48		84

Le personnel au niveau de chaque antenne comprendra: (i) un chef d'antenne; (ii) une secrétaire; (iii) un binôme d'un animateur et d'une animatrice; (iv) un chauffeur; (v) un agent d'entretien; et (vi) un gardien. A Tadjourah, compte tenu des grandes distances, le poste de Dorra sera réhabilité pour servir de base pour les animateurs de la zone ouest de la région et sera donc pourvu d'un agent d'entretien et d'un gardien. La répartition du personnel par antenne et leur prise

en charge par les budgets du PROGRES ou du PRODERMO sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2

Poste	Arta	Dikhil		Tadjourah		Total PROGRES
	PROGRES	PROGRES	PRODERMO	PROGRES	PRODERMO	
Chef d'antenne	84	84		48	36	216
Secrétaire		84		48	36	132
Animateur	84	84	na	84	na	252
Animatrice	84	84		84		252
Chauffeur	84	84	36	84	36	252
Agent d'entretien		84		132	36	216
Gardien		84		132	36	216

4. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

Conditions générales
(à annexer)

Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de performance (* SYGRI)				Moyens de vérification			Hypothèses
	Libellé	Référence	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilités	
Objectif global Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie & à la réduction de la pauvreté des communautés rurales dans la zone du Programme	1. Augmentation des revenus des populations pauvres ciblées ⁵	Revenu moyen des populations pauvres ciblées/Etude de référence	Amélioration de 10% rapportée par au moins 60% des bénéficiaires directs	Amélioration de 30% rapportée par au moins 60% des bénéficiaires directs	Etude de référence Enquête mi-parcours Enquêtes ménages Etude d'impact Rapport VAM Statistiques nationales	Année 1 Année 3 ou 4 Annuel, dès année 3 Dernière année Fréquence du PAM Fréquence du GdD.	UGP/ prestataire PAM/GdD GdD/DISED	Stabilité socio-politique et sécuritaire (liée à la situation au Yémen et dans la Corne de l'Afrique)
	2. Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans*	x % (étude de référence)	x-1%	x-5%				
Objectif de développement Améliorer durablement l'accès des ménages ruraux à l'eau & aux ressources locales, & leur résilience au changement climatique	3. Nbre de ménages bénéficiaires directs des activités du Programme*	0	6 500	11 075				Bonne gouvernance Pas de catastrophes naturelles majeures
	4. Nbre d'heures/ semaine / ménage dédiés à la corvée d'eau	x h/semaine/ ménage pendant au moins 4 mois/an (étude de référence)	Réduction de 50% pour les ménages bénéficiaires	Réduction de 50% pour les ménages bénéficiaires				
Résultat/Effet 1 Les communautés rurales sont capables de mieux planifier, développer & gérer les ressources en eau et les pâturages	5. Nbre d'ha gérés de façon participative et pérenne	x ha (étude de référence)	+ 1 800 ha	+ 5 000 ha	Etude de référence Rapports d'activités Enquête mi-parcours Etude d'impact	Année 1 RMP Année 3 ou 4 Dernière année	UGP/ prestataire	Appropriation des SAHP par communautés
	6. Pourcentage des CPL & CGEP créés toujours fonctionnels	% CPL/CGEP (PROMES) fonctionnels	Au moins 80% des CPL/CGEP créés fonctionnels	Au moins 80% des CPL/CGEP créés fonctionnels				
Produit de l'Effet 1 Des CPL et des CGEP sont créés et appuyés pour mettre en œuvre les SAHP	7. Nbre de CPL/CGEP créés et/ou appuyés	8 CPL existants	8 CPL existants 5 nouveaux CPL ± 50 CGEP	8 CPL existants 5 nouveaux CPL ± 80 CGEP	Fiches de collecte de données pour le suivi de l'exécution	Mensuelle	Animateurs/rices UGP Prestataires de services	Appropriation des SAHP par les communautés
Résultat/Effet 2 La capacité de mobilisation et de stockage des eaux de surfaces est accrue	8. Nbre annuel de m ³ d'eau mobilisable et mobilisée	0	Au moins 2 500 m ³ /an dans les citernes et 180 000 m ³ /an dans les retenues Au moins 70% de la quantité d'eau mobilisable mobilisée au moins 4 mois/an	Au moins 5 300 m ³ /an dans les citernes et 280 000 m ³ /an dans les retenues Au moins 70% de la quantité d'eau mobilisable mobilisée au moins 4 mois/an	Fiches de suivi du remplissage et d'utilisation des ouvrages Enquête mi-parcours Etude d'impact	Dès l'achèvement des travaux d'un ouvrage Année 3 ou 4 Dernière année	Animateurs/rices UGP/prestataire	Les pluies sont suffisantes pour remplir les ouvrages L'entretien des ouvrages est bien réalisé
Produits de l'effet 2 Des ouvrages hydrauliques sont réalisés et des pistes d'accès sont	9. Nbre d'ouvrages réalisés par type Nbre de kilomètres de piste ouvertes*	0	21 citernes nouvelles et 5 réhabilitées 7 retenues nouvelles et 3 réhabilitées	43 citernes nouvelles et 10 réhabilitées 11 retenues nouvelles et 3 réhabilitées	Comptes-rendus des entreprises de construction Rapports techniques	Mensuelle, dès le démarrage des travaux Selon le calendrier	Entrepreneurs UGP/DHR/DGT	Participation des bénéficiaires aux travaux HIMO Pression

⁵ Cet indicateur est utilisé à la place de l'indice d'accumulation des biens pour mesurer l'amélioration de la richesse des ménages car les populations nomades ne capitalisent pas en biens pour des contraintes logistiques. L'indice d'accumulation des biens n'est pas un proxy adapté dans le contexte dans lequel intervient le PROGRES.

ouvertes			2 seuils d'épandage 2 forages à exhaure solaire 4 puits agro-pastoraux 10 abris 300 km de pistes	12 seuils d'épandage 3 forages à exhaure solaire 13 puits agro-pastoraux 17 abris 420 km de pistes	des missions de suivi de travaux PV de réception	de suivi et de réception des travaux		supportable sur les ressources naturelles
Résultat/Effet 3 Le couvert végétal est préservé & densifié	10. kg de MS de fourrage produite par hectare/an	70 Kg/ha de MS/an ⁶	100 kg/ha de MS en zone de régénération ⁷	200 kg/ha de MS en zone de régénération	Enquêtes de référence (début, mi-parcours, finale)	Année 1 Année 3 ou 4 Dernière année	UGP/prestataire	Pas de très fortes sécheresses répétitives
Produit de l'effet 3 Des travaux de CES/DRS et des activités de mise en repos des pâturages sont réalisés	11. Nbre d'ha de pâturages régénérés et retenues végétalisées	0	9 cellules de mise en repos de 400 ha en moyenne, soit 3 600 ha au total 75 ha de forêt d'épandage acacia créés 10 stations météo installées	12 cellules de mise en repos de 400 ha en moyenne, soit 4 800 ha au total 200 ha de forêt d'épandage acacia créés 10 stations météo installées	Rapports d'activités Rapports techniques des missions de suivi de travaux	Selon nature des travaux à mener Bilans mensuels des animateurs/rices pour les pâturages et en général trimestriellement pour les retenues	UGP/Prestataires de services Animateurs/rices	Participation des bénéficiaires aux travaux HIMO Discipline de mise en repos et d'exploitation respectée
Résultat/Effet 4 Les activités économiques et/ou moyens d'existence des ménages bénéficiaires sont diversifiés et génèrent des revenus additionnels	12. Pourcentage de ménages engagés dans une nouvelle activité économique et/ou génératrice de revenus	0	Au moins 10% des bénéficiaires enregistrant une augmentation de leur revenu annuel d'au moins 10%	Au moins 30% des bénéficiaires enregistrant une augmentation de leur revenu annuel d'au moins 10%	Etude de référence Enquête mi-parcours Etude d'impact	Année 1 Année 3 ou 4 Dernière année	UGP/prestataire	Disponibilité de marchés pour les produits ruraux
Produits de l'effet Des ménages sont appuyés pour mieux valoriser leur cheptel, les activités de vannerie et de production fourragère	13. Nbre de personnes formées et appuyées*	0	260 éleveurs sensibilisés et formés aux bonnes pratiques de conduite et gestion des troupeaux* 360 femmes formées et appuyées en vannerie* 20 femmes formées et appuyées en production fourragère*	520 éleveurs sensibilisés et formés aux bonnes pratiques de conduite et gestion des troupeaux* 520 femmes formées et appuyées en vannerie* 50 femmes formées et appuyées en production fourragère*	Comptes rendus des séances de sensibilisation Rapports d'activités des animateurs/rices Rapports d'activités	A l'issue de chaque séance Mensuelle	Prestataires Animateurs/rices	Disponibilité de cadres du MAEPE-RH pour appuyer les activités dans les parcours d'intervention
Résultat/Effet 5 Les pratiques d'hygiène sont améliorées et le régime alimentaire est diversifié	14. Score de diversité du régime alimentaire des ménages	Score (en moyenne) de diversité du régime alimentaire des ménages	5% de ménages ayant amélioré le score de diversité du régime alimentaire	15% de ménages ayant amélioré le score de diversité du régime alimentaire	Etudes de référence (début, mi-parcours, finale) Enquête «Recall 24» Discussions en focus group	Année 1 Année 3 ou 4 Dernière année Fréquence à définir Fréquence à définir	UGP/prestataire DISET	Existence de compétences nationales en méthode d'éducation nutritionnelle et de santé en milieu rural
Produit de l'effet 5 Des séances de formation à l'hygiène et la nutrition sont réalisées	15. Nbre de personnes ayant bénéficié de séances d'éducation à l'hygiène et la nutrition*	0	Environ 3 500 femmes enceintes ou allaitantes formées Environ 4 900 enfants de moins de 2 ans supplémentés en micronutriments	Environ 5 000 femmes enceintes ou allaitantes formées Environ 4 900 enfants de moins de 2 ans supplémentés en micronutriments	Rapports d'activités	A l'issue de chaque campagne Mensuelle	Animateurs/rices Prestataires	

⁶ Moyenne de «zone à récupérer » après la revue d'achèvement PROMES-GDT (2015) et l'étude IRAM/PRODERMO (2015).

⁷ Le bon pâturage est en dégradation.